cerfa

N° 13566*01

Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DES FINANCES ET DE L'EMPLOI

DECLARATION EN MAIRIE DE LOCATION DE CHAMBRE D'HÔTE

La loi vous oblige à remplir ce formulaire et à l'adresser au maire de la commune de l'habitation concernée en application des articles L. 324-4 et D. 324-15 du code du tourisme (1)

A - IDENTIFICATION DU DECLARANT (2)

VOTRE NOM : I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I VOTRE PRENOM : I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I

VOTRE ADRESSE: I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I

CODE POSTAL : I_I_I_I_I_I_I COMMUNE: I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I

VOTRE N° TELEPHONE : I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I

Votre adresse postale si elle est différente de celle des chambres en location :

I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I

CODE POSTAL : I_I_I_I_I_I_I COMMUNE: I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I

VOTRE N° TELEPHONE : I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I

B - IDENTIFICATION DES CHAMBRES D'HOTES (3)

MAISON INDIVIDUELLE APPARTEMENT étage

NOMBRE DE CHAMBRES MISES EN LOCATION (maximum 5) :

NOMBRE MAXIMAL DE PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ACCUEILLIES (maximum 15) :

C - PERIODES PREVISIONNELLES DE LOCATION

TOUTE L'ANNEE :

SI NON, PRECISER LES PERIODES :

LE SOUSSIGNE DECLARE QUE L'HABITATION EST EN CONFORMITE AVEC LES DISPOSITIONS DES ARTICLES D.324-13 à D. 324-15 DU CODE DU TOURISME.

FAIT A .... LE

SIGNATURE

* Tout changement concernant les informations fournies ci-dessus devra faire l'objet d'une nouvelle déclaration en mairie (cf. art. D.324-15 du décret n°2007-1173 du 3 août 2007).

(1) Décret n°2007-1173 du 3 août 2007 (Journal officiel du 4 août 2007)

(2) Déclaration à effectuer préalablement à l'exercice de l'activité et au plus tard le 31 décembre 2007 s'agissant d'un loueur exerçant cette activité au 4 août 2007.

(3) Les chambres d'hôtes doivent être conformes aux dispositions des articles D. 324-13 et D. 324-14 du code du tourisme : accueil par l'habitant, fourniture groupée de la nuitée et du petit déjeuner, fourniture du linge de maison, accès à une salle d'eau et à un WC.